

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SCEA La Colline des Tertres sur la commune principale de l'AIOT 20 rue Gicquel 22120 POMMERET.

La référence de votre dossier est A-3-N6GL503EE et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/06/2023 à 11h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77737984300017**

Organisme : **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LE GOUESSANT**

Fonction : **CONSEILLERE ENVIRONNEMENT**

### Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **79840784700010**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SCEA La Colline des Tertres**

Description des activités :

**L'exploitation est déclarée en date du 17 Mars 2014 pour 6 000 poules pondeuses label. L'objet de la demande est de mettre à jour le plan d'épandage. Les terres en propres de l'exploitation recevront les effluents de volailles et également du lisier de porcs provenant de l'exploitation de Christophe ORIAT pour 780 uN et 579 uP2O5.**

**Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :**

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**20 rue Gicquel**

**22120 POMMERET**

X : 284102

Y : 6832333

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## **5 - Activité du site**

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**

## **6 - Mode d'exploitation**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

### **Modes d'exploitation**

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

**L'objet de la demande est de mettre à jour le plan d'épandage. Les terres en propres de l'exploitation recevront les effluents de volailles de 1818 uN et de 1590 uP2O5 pour ce qui concerne le bâtiment et de 420 uN et 528 uP2O5 pour le parcours ainsi que du lisier de porcs provenant de l'exploitation de Christophe ORIAT représentant 780 uN et 579 uP2O5. Les seuils sur les terres en propres sont de 89 uN/Ha en azote et de 99 uP2O5/Ha pour le phosphore. Concernant le parcours, le seuil est de 139 uN/Ha.**

## **7 - Pièces justificatives**

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**mandat\_teleprocedure.pdf**